

Gilles-William Goldnadel, avocat et essayiste : « Nous poursuivons France 2 »



Article rédigé par JDD, le 11 septembre 2023

Source [JDD] : L'avocat de Philippe de Villiers annonce son intention de porter plainte contre la chaîne publique pour des propos niant le génocide vendéen.

Philippe de Villiers va-t-il porter plainte contre l'émission Complément d'enquête ?

Je vous le confirme. Dans le cadre d'un véritable réquisitoire à charge, empilant les contre-vérités, ses responsables ont laissé dire par une personne prévenue contre lui et sans aucunement mettre en doute ses accusations, que mon client aurait touché la somme de 15 millions d'euros en contrepartie des scénarios qu'il a écrits pour le Puy du Fou. Or, à plusieurs reprises, Philippe de Villiers a indiqué solennellement que, jamais et d'aucune manière en quarante ans, ni directement ni indirectement, il n'avait touché ni voulu toucher le moindre centime de rémunération à titre de droit d'auteur ou pour toute autre raison, en contrepartie de ces scénarios. Je mets au défi les réalisateurs de l'émission de prouver le contraire, car il s'agit d'un mensonge disqualifiant.

[Lire la suite](#)

11/09/2023 01:00